

## **Règlement du jeu « Nouvelle Lune »**

### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société par actions simplifiée CONNEXIS – POZEO SERVICES immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 422 166 603, dont le siège social est situé ZA LAVOISIER – 3 RUE LEBON – 77220 PRESLES EN BRIE, agissant poursuites et diligences de son Président organise un jeu concours intitulé « JEU NOUVELLE LUNE » du 01 juin 2023 au 09 juin 2023.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

### **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, salarié d'un comité d'entreprise ayant accès à la Centrale Nouvelle Lune.

### **ARTICLE 3 : PARTICIPATION**

Le client Nouvelle Lune ayant reçu la newsletter par mail, clique sur le lien dédié au jeu <https://www.monachatgagnant.fr/jeunouvellelunejuin2023> et accède au bulletin de participation numérique.

Pour valider sa participation : il doit remplir le bulletin de participation numérique intégralement et lisiblement et notamment renseigner les champs d'informations obligatoires, prendre connaissance et accepter le règlement du Jeu ainsi que l'information relative à la protection des données. La validation de participation vaut pour acceptation du Règlement.

Le Jeu est limité à une seule inscription par personne (même nom, même adresse email)

Sera considérée comme nulle toute demande incomplète et/ou réalisée après le 09/06/2023 minuit.

### **ARTICLE 4 : DOTATIONS**

2 lots de 4 entrées pour France miniature (tarif unique adulte/enfant), valables 1 jour au choix pour 1 visite sur la saison 2023 (format numérique – valide jusqu'au 05/11/2023 )

2 lots de 4 entrées pour le Jardin d'acclimatation (tarif unique adulte/enfant) valables jusqu'au 07/01/2024, utilisables pour 1 visite (format numérique – valide jusqu'au 03/03/2024 )

2 cartes cadeaux Cultura d'une valeur de 50€ (format numérique - validité 1 an)

### **ARTICLE 5 : REMISE DES LOTS**

Un tirage au sort aura lieu le 10/05/2023, les gagnants recevront leur lot par mail (ou par courrier dans le cas du Futuroscope)

### **ARTICLE 6 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et/ou en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Les frais inhérents ou induits par la participation au Jeu restent intégralement à la charge des personnes participant au Jeu.

## **ARTICLE 7 – Protection des données à caractère personnel**

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, Les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

**CNIL  
8 rue Vivienne  
CS 30223  
75083 Paris Cedex 02**

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **ARTICLE 8 – Règlement**

### **8.1. Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

## **8.2. Contestation**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être envoyée sous pli recommandé avec AR à l'adresse suivante :

CONNEXIS – POZEO SERVICES  
JEU NOUVELLE LUNE  
ZA LAVOISIER – 3 RUE LEBON – 77220 PRESLES EN BRIE  
MELUN 422 166 603

Ceci, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

## **8.3. Consultation**

Le règlement complet est librement consultable et imprimable sur le site de l'opération <https://www.monachatgagnant.fr/jeunouvellelunejuin2023>

## **ARTICLE 9 – Fraudes et loi applicable**

Toute fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.